

Tél : 05 5.67.25.00  
Fax : 05.65.42.57.47  
Mél: 0120024L@ac-toulouse.fr  
14 rue Carnus  
12000 RODEZ

# Dossier de candidature 2018-2019

## Section Sportive ATHLETISME Lycée Alexis Monteil - Rodez -



**Retour impératif des dossiers : VENDREDI 18 MAI 2018**  
(Aucun dossier ne sera accepté après cette date)

Affaire suivie par M. ALIBERT, C.P.E.

**OBJET : Votre candidature en section sportive athlétisme second cycle.**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un dossier de candidature à la section sportive athlétisme du lycée Alexis MONTEIL.

J'attire votre attention sur la fiche de renseignements qui précise la double procédure :

- 1) dossier de candidature pour la section sportive
- 2) procédure d'affectation à Monteil

Vous voudrez bien nous retourner les pièces suivantes dûment complétées :

- une enveloppe à votre adresse affranchie au tarif en vigueur, la déclaration de candidature (doc n°1 page 5)
- la fiche d'appréciations scolaires (doc n°2 page 6)
- l'engagement d'adhésion à la charte « les études et le sport au Lycée Monteil » (doc n°3 page 8)
- la fiche médicale (doc n°4 page 9) en cas d'admission seulement
- la photocopie des 3 bulletins trimestriels 2016-2017
- la photocopie des 2 bulletins trimestriels 2017-2018. Les bulletins sont à envoyer pour compléter le dossier de candidature à l'issue des conseils de classe du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre.
- la photocopie de la fiche navette précisant les vœux d'orientation pour la rentrée 2017 et la réponse du conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre.
- une lettre de motivation co-signée de l'élève et de son responsable légal.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Didier CHAMBON, Proviseur.

## Candidature et Admission

Peuvent faire acte de candidature tous les élèves qui, par leur choix ou leur orientation scolaire, sont susceptibles d'être admis au lycée Monteil (Lycée Général et Technologique ou Lycée Professionnel).

1) **Dossier de candidature, à remplir et à envoyer par la famille** : Votre dossier de candidature doit nous parvenir complet pour le **VENDREDI 18 MAI 2018**. Il est examiné par une commission de l'établissement ; les candidats retenus sont informés **fin juin**.

**Attention** : une réponse positive pour la section ne veut pas dire que vous êtes admis, car vous devez ensuite être affecté au lycée Monteil par le DASEN.

2) **Procédure d'orientation et d'affectation**, encadrée par le collège d'origine (voir votre professeur principal) :

**Pour une entrée en classe de 2<sup>nd</sup>e GÉNÉRALE et TECHNOLOGIQUE :**

- **Si vous appartenez au secteur de recrutement du lycée Monteil (secteur de Rodez)**

(en cas de doute, se renseigner auprès du collège) vous suivez la procédure normale : demander une 2<sup>nd</sup>e à Monteil avec les enseignements d'exploration existants au lycée Monteil :

↳ SES ou PFEG comme 1<sup>er</sup> enseignement

↳ SES ou PFEG ou Littérature, ou Sc. de laboratoire ou MPS ou SI ou CIT en 2<sup>ème</sup> enseignement.

- **Si vous n'appartenez pas au secteur de Monteil** : (sud et ouest de l'Aveyron, autres départements) vous devez impérativement faire **une demande de dérogation auprès du DASEN de votre département** (en général en mai), en demandant l'affectation au lycée Monteil, avec comme motif de dérogation l'admission en section sportive. Si vous obtenez la dérogation, vous serez affecté au lycée Monteil. Ces dernières années, elles ne sont jamais refusées, mais peuvent être accordées tardivement, en juillet. Vous pourrez recevoir en juin un avis d'affectation dans un lycée proche de votre domicile, cela ne veut pas dire que vous n'aurez pas la dérogation. Soyez patient !

**Pour une entrée en classe de 2<sup>nd</sup>e PROFESSIONNELLE :**

Indiquez votre choix au professeur principal au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Il n'y a pas pour ces sections de secteur géographique : aucune demande de dérogation n'est nécessaire. L'affectation se fait après classement informatisé des candidatures à partir des résultats scolaires. L'acceptation en section sportive ne donne pas de priorité.

## JOURNÉE PORTES OUVERTES

Le **SAMEDI 10 FEVRIER 2018 DE 9H00 A 17H00**, venez découvrir le lycée Alexis Monteil. A cette occasion vous pourrez d'une part, visiter le lycée (salles de cours classiques, internat, foyer, salle de restauration, équipements sportifs, salles de classes spécifiques...) D'autre part, l'ensemble de l'équipe pédagogique vous présentera les filières proposées ainsi que les différentes orientations possibles.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil auprès de Monsieur ALIBERT, CPE.

## Scolarité

La section sportive est accessible aux élèves du lycée GENERAL et TECHNOLOGIQUE comme du lycée PROFESSIONNEL.

Les cours ont lieu du lundi 9h00 au vendredi 17h00, le mercredi après-midi étant réservé à l'U.N.S.S (**participation obligatoire**).

## Conditions D'hébergement

✓ Chambres-Etudes de 4 élèves en moyenne.

✓ Restaurant en Self-service.

✓ A leur demande, les élèves (garçons uniquement) peuvent être accueillis dès le dimanche soir pour le coucher.

✓ Coût de la pension - année scolaire 2018 : 1 429,20 € pour un interne (non boursier) et 525,60€ pour un demi-pensionnaire (non boursier).

✓ Ceux qui souhaitent être hébergés tout le week-end doivent trouver un accord avec le club dans lequel ils sont licenciés.

## Entraînement et UNSS

**LES ENTRAINEMENTS SONT OBLIGATOIRES** ✓

Lundi : 16h00 à 18h00,

✓ Mercredi : 13h30 à 16h00,

✓ Mardi et Jeudi : 18h00 à 20h00 en collaboration avec le Stade Rodez Athlétisme (facultatif). **La participation à l'U.N.S.S le mercredi après-midi est obligatoire,**

## Equipement

Un kit d'équipement est obligatoire, il sera fourni aux nouveaux élèves (short, maillot, sac, survêtement) vous devrez régler à l'inscription une participation d'environ 90 euros à l'ordre de l'association sportive. Cette participation n'est pas à renouveler chaque année. Elle est indépendante de l'adhésion annuelle au FSE et à l'association sportive 15 euros.

## Etudes

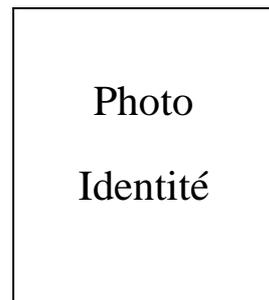
Une organisation stricte et rigoureuse est nécessaire pour allier réussite scolaire et progression sportive. Des bilans scolaires sont régulièrement faits. Du soutien peut être mis en œuvre, selon certaines conditions.

*Le sportif de haut niveau est un élève qui pratique l'athlétisme, et non un athlète qui suit des études.*

## Santé

Il y a un suivi médical régulier : médecin et infirmières scolaires, kiné et cardiologue agréés, conférences sur la diététique. Pour tout renseignement complémentaire, contacter M ALIBERT.

## DECLARATION DE CANDIDATURE (doc n°1)



### ELEVE

NOM : ..... Prénoms : .....

Date de naissance ...../..... Taille : ..... Poids : .....

Etablissement fréquenté cette année (nom et adresse).....

Classe suivie actuellement : ..... Classe

demandée : .....

**Seconde GENERALE**

**Première Série**.....

Enseignement Exploration N°1.....LV1.....

Enseignement Exploration N°2.....LV2.....

**Seconde PROFESSIONNELLE** : Série : .....

Qualité demandée :  INTERNE  DEMI-PENSIONNAIRE  EXTERNE

### RESPONSABLE LEGAL

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Profession : .....

Lien avec l'élève :  PERE  MERE  TUTEUR  AUTRE (préciser) : .....

### SITUATION SPORTIVE

Club actuel : .....

Club souhaité pour la saison prochaine : .....

Spécialités : saut - lancers - vitesse - haies - demi-fond (ex sauts : hauteurs, longueurs, perche...)

Niveau d'évolution : Départemental, Régional, Autre (préciser) .....

Performances réalisées : .....

Titres obtenus : .....

Autres sports ratiqués : .....

Signature de l'élève

A ....., le .....

Signature du responsable

## FICHE D'APPRECIATIONS SCOLAIRES (doc n°2)

Faisant apparaître nettement le comportement relationnel et social, le désir de réussir qui anime le jeune ainsi que tout élément permettant le meilleur éclairage possible de sa personnalité.

NOM : ..... PRENOM : .....

CLASSE : ..... ETABLISSEMENT : .....

Appréciations du Professeur d'E.P.S Mme, Melle, M. : .....

Appréciations du C.P.E Mme, Melle, M. : .....

Appréciations du Professeur Principal Mme, Melle, M. : .....

Synthèse du Chef d'Etablissement

Fait à ....., le .....

Cachet et signature du Chef d'Etablissement

## Les Etudes et le Sport au Lycée MONTEIL

La construction et le développement de l'individu dépendent d'un équilibre permanent entre activité intellectuelle et activité physique, entre activité individuelle et activité collective.

C'est dans cette perspective que le lycée Monteil, en partenariat avec les clubs locaux et les fédérations sportives, propose trois sections sportives : Athlétisme Football et Handball. Ces sections promotionnelles visent le perfectionnement ou l'approfondissement d'une pratique sportive, selon les capacités de chaque jeune.

**Inscrit dans une des trois sections sportives du lycée Monteil, vous avez le double objectif de mener de pair des études sérieuses et une pratique sportive régulière exigeante.**

Les personnels du lycée (enseignants, éducation, restauration, entretien, santé, intendance, direction) mettent tout en œuvre pour faciliter votre réalisation personnelle à la fois dans les études et le sport. C'est ainsi que sont aménagés des horaires et des dispositifs particuliers pour les études, l'accès au C.D.I, les repas, l'entretien du linge, le suivi médical. Ces dispositions spécifiques aux sections sportives ont des incidences sur l'organisation du travail et l'emploi du temps de tous les services du lycée.

### *Circulaire des sections sportives scolaires du 29/09/2011*

«Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale»

«Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection»

«Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants»

«Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau»

«Les élèves inscrits en section sportive scolaire sont incités à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), dans le respect de ses règlements»

«Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement reconnu compétent, de façon à garantir le bon fonctionnement du dispositif»

«L'enseignant responsable coordonne une équipe pluridisciplinaire d'enseignants volontaires»

«Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive scolaire doit être intégré à l'emploi du temps de l'élève et ne peut en aucun cas se substituer aux horaires obligatoires d'EPS»

«La collaboration avec les personnels de l'éducation nationale doit permettre un suivi attentif et prévenir tout risque excessif de fatigue ou de blessure»

«Un partenariat avec la fédération française du sport pratiqué, ses instances déconcentrées ou encore un club local est indispensable.»

**« Ainsi, l'équilibre entre le temps de pratique sportive, le temps consacré à l'étude des autres disciplines et les temps de repos doit être une priorité ...».**

**S'INSCRIRE DANS UNE SECTION SPORTIVE, C'EST :**

- **Venir au lycée pour y faire des études et en accepter le règlement intérieur.**
- **Témoigner d'une réelle volonté** de s'affirmer à la fois dans les études et le sport. Vous devez être intimement convaincu que votre réussite dans un domaine est étroitement liée à votre réussite dans l'autre.
- **Respecter les règles de fonctionnement de la collectivité.** Etre membre d'une section sportive n'induit aucun droit particulier, aucun traitement préférentiel. Cela suppose le respect des horaires et de l'organisation qui régissent la vie du lycée (cours, self, internat, contrat de vie scolaire...).
- Avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du lycée.** Appartenir à une section sportive c'est, de fait, représenter la section, le sport pratiqué et, au delà, le lycée. C'est être un exemple dans l'établissement, une référence pour ses camarades. Il convient donc de bien mesurer ce degré de responsabilité dans tous les actes de la vie quotidienne.

✂-----  
----- A découper et à joindre au dossier de candidature, signé de l'élève et de son responsable légal

**ENGAGEMENT DE L'ELEVE - Section sportive ATHLETISME (doc n° 3)**

*Je m'engage à suivre assidûment les enseignements de la section et à participer aux entraînements et compétitions de l'équipe sportive à laquelle j'appartiens.*

*Je m'engage en outre à être ponctuel, assidu et attentif en classe, à faire régulièrement le travail demandé par les professeurs et à respecter les délais impartis.*

*Je m'engage aussi à être irréprochable dans mon comportement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du lycée.*

Si ces engagements n'étaient pas tenus, le contrat moral me liant au lycée serait rompu. Le lycée se réserverait alors le droit de sanctionner des comportements contrevenant à l'esprit sportif. Outre les sanctions prévues par le règlement intérieur, le lycée pourrait être conduit à prononcer ma suspension temporaire ou définitive de toute pratique sportive (entraînement et compétition).

NOM : ..... PRENOM : .....

CLASSE SOUHAITEE :  Seconde Générale  
 Seconde Professionnelle  
 Première

*Lu et accepté*  
Signature de Responsable légal,

Date : .....  
Signature de l'élève,

Ce document est à compléter par un médecin du sport

**FICHE MEDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITE EN SECTION SPORTIVE (doc n°4)**

**Ce document devra nous être rendu lors de l'inscription définitive au LYCEE MONTEIL en juillet.  
L'absence de cette fiche annulera l'admission à la section.**

NOM : ..... Prénom : ..... Domicile : ..... ..... ..... Date de naissance : .....	Discipline pratiquée : ..... ..... Nombre d'heures : ..... ..... Surclassement <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Double surclassement <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Antécédents médicaux : ..... ..... Antécédents chirurgicaux : ..... ..... Traitement en cours : ..... .....	Autre discipline(s) pratiquée(s) : ..... ..... ..... .....

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché, debout)
Examen pulmonaire
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)
Evaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc...)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

## SECTION SPORTIVE ATHLETISME

Sport éducatif par excellence, l'athlétisme est une activité support de l'enseignement de l'éducation physique et sportive du lycée.

L'athlétisme peut être considéré comme une formation de base, un renforcement ou une préparation à toute activité sportive (triathlon par exemple). La grande diversité des épreuves permet à tout sportif de découvrir une activité qui lui convienne.

L'ouverture d'une section sportive athlétisme au lycée Monteil, sous la responsabilité d'un enseignant d'éducation physique, vise donc à permettre à de jeunes espoirs départementaux et régionaux d'atteindre par un enseignement renforcé en athlétisme et sans perturbation de leur scolarité le plus haut niveau auquel ils peuvent prétendre.

**La section est accessible aux filles et aux garçons dès leur entrée en seconde, du débutant à l'athlète confirmé.**

**Un aménagement du temps scolaire permet aux jeunes de s'entraîner régulièrement et de bénéficier d'un suivi scolaire sous la forme de soutien et d'aide au travail personnalisé.**

Les entraînements ont lieu :

- le lundi de 16h00 à 18h : travail foncier, préparation physique générale, musculation,
- le mercredi de 13h30 à 16h : travail technique par spécialités,
- le mardi et le jeudi de 18h à 20h en collaboration avec le Stade Rodez Athlétisme (entraînements facultatifs).

**Cette préparation va permettre la participation à de nombreuses compétitions, facteurs d'équilibre personnel et de socialisation :**

- cross départemental et académique en décembre,
- championnat d'athlétisme en salle en novembre et décembre,
- championnat individuel et par équipe d'athlétisme estival en avril et mai.

Mais l'objectif principal au-delà des résultats sportifs est l'épanouissement des jeunes par le développement de qualités physiques et physiologiques mais aussi de qualités psychologiques. En effet, l'engagement personnel que demande la pratique de l'athlétisme offrira aux jeunes une somme d'acquis positifs pour leur avenir : confiance en soi, dépassement personnel et autodiscipline.